

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014 à 19 H 00

Sous la présidence de Monsieur PAGES Patrick.

Présents : tous les membres en exercice.

Madame Karine GOUBERT est désignée Secrétaire de Séance.

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

I) Mise en place des Commissions Communales

Nomination des représentants aux différentes commissions :

FINANCES

- **Pilote : Monsieur Patrick PAGES**
- Délégués : Madame Sandrine MASIN, Monsieur Bruno HUET, Monsieur Marc REMONDIN, Monsieur Ludovic GERVIN, Monsieur Christian GERMAIN

CCAS

- **Pilote : Madame Sandrine MASIN**
- Délégués : Madame Karine GOUBERT, Madame Nelly GRASSART

GESTION GENERALE (Travaux, Bâtiments, Chemin, Routes)

- **Pilote : Monsieur Bruno HUET**
- Délégué : Monsieur Marc REMONDIN, Monsieur Pascal LANDRY, Monsieur Ludovic GERVIN

POS

- **Pilote : Monsieur Marc REMONDIN**
- Délégués : Madame Sandrine MASIN, Monsieur Ludovic GERVIN

ANIMATION (Communication, Fêtes, Culture, Sport, Jumelage)

- Pilote : Monsieur Pascal FONTENEAU

- Délégués : Madame Sandrine MASIN, Monsieur Ludovic GERVIN, Madame Karine GOUBERT, Madame Nelly GRASSART

LISTES ELECTORALES

- Pilote : Monsieur Ludovic GERVIN

- Délégués : Monsieur Bruno HUET, Monsieur Marc REMONDIN, Monsieur Christian GERMAIN

IMPOTS

- Pilote : Monsieur Patrick PAGES

- Délégué : Monsieur Christian GERMAIN, Monsieur Ludovic GERVIN

DEFENSE

La correspondante défense pour la Commune de Prunay Sur Essonne est Madame Sandrine MASIN.

II) Désignation dans les différents Syndicats

Nomination des Délégués Titulaires et Suppléants :

1) SPL SIGAL

Délégués Titulaires : Monsieur Patrick PAGES et Monsieur Guy CAPPE

2) SIVE

Délégués Titulaires : Monsieur Pascal LANDRY et Monsieur Ludovic GERVIN

Délégués Suppléants : Monsieur Bruno HUET et Marc REMONDIN

3) SIROM

Délégués Titulaires : Monsieur Patrick PAGES et Monsieur Marc REMONDIN

Délégués Suppléants : Monsieur Bruno HUET et Madame Sandrine MASIN

4) SIREDOM

Délégués Titulaires : Monsieur Patrick PAGES et Monsieur Marc REMONDIN

Délégués Suppléants : Monsieur Bruno HUET et Madame Sandrine MASIN

5) SIARCE

Délégués Titulaires : Monsieur Patrick PAGES et Madame Sandrine MASIN

Délégués Suppléants : Monsieur Hervé HARDY et Monsieur Marc REMONDIN

6) Comité de Jumelage du Canton de Milly-la-Forêt

Délégués Titulaires : Madame Sandrine MASIN et Monsieur Marc REMONDIN

Délégués Suppléants : Monsieur Ludovic GERVIN et Monsieur Bruno HUET

7) Syndicat de Musique des 2 Vallées

Délégués Titulaires : Monsieur Pascal FONTENEAU et Madame Karine GOUBERT

Délégués Suppléants : Monsieur Ludovic GERVIN et Nelly GRASSART

8) Commission Scolaire - Conseil d'Ecole

Délégués Titulaires : Monsieur Pascal FONTENEAU et Madame Karine GOUBERT

Délégués Suppléants : Monsieur Ludovic GERVIN et Madame Nelly GRASSART

9) Parc Naturel Régional

Délégués Titulaires : Monsieur Bruno HUET et Madame Sandrine MASIN

Délégués Suppléants : Monsieur Marc REMONDIN et Monsieur Christian GERMAIN

Attribution des Commissions :

Commission Agriculture et Sylviculture :

Délégués Titulaires *Agriculture* : Monsieur Hervé HARDY

Sylviculture : Monsieur Pascal LANDRY

Délégués Suppléants : Monsieur Pascal FONTENEAU et Monsieur Marc REMONDIN

Commission Développement Local :

Délégués Titulaires : Madame Sandrine MASIN et Monsieur Christian GERMAIN

Délégués Suppléants : Monsieur Bruno HUET et Monsieur Patrick PAGES

Commission Environnement :

Délégués Titulaires : Monsieur Marc REMONDIN et Monsieur Pascal LANDRY

Délégués Suppléants : Monsieur Bruno HUET et Monsieur Patrick PAGES

Commission Patrimoine :

Délégués Titulaires : Monsieur Bruno HUET et Monsieur Pascal FONTENEAU

Délégués Suppléants : Madame Sandrine MASIN et Monsieur Marc REMONDIN

Commission Education-Communication :

Délégués Titulaires : Monsieur Pascal FONTENEAU et Madame Karine GOUBERT

Délégués Suppléants : Madame Sandrine MASIN et Monsieur Patrick PAGES

Commission Eco-Tourisme :

Délégués Titulaires : Monsieur Pascal FONTENEAU et Monsieur Marc REMONDIN

Délégués Suppléants : Monsieur Patrick PAGES et Monsieur Pascal LANDRY

Commission Paysages et Territoires :

Délégués Titulaires : Monsieur Bruno HUET et Monsieur Hervé HARDY

Délégués Suppléants : Monsieur Ludovic GERVIN et Madame Nelly GRASSART

IV) Délégations du Conseil Municipal accordées à Monsieur le Maire :

Les compétences suivantes sont déléguées à Monsieur le Maire Patrick PAGES :

- 1° - D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° - De fixer sans limites les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3° - De procéder sans limites à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4° - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° - De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° - De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° - De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12° - De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° - De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 14° - D'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien dans les conditions que fixe le Conseil Municipal ;
- 15° - D'intenter sans limites au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;
- 16° - De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux sans limite ;
- 17° - de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité toutes ces compétences.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 H 15 .

Le Maire,
Patrick PAGES